Or, écoutez-moi bien, le jeudi matin, veille du procès, il reçut un avis..... amical.

On le prévenait que, s'il se présentait à l'audience du lendemain, immédiatement après son acquittement, dont on ne doutait pas, le procureur général se lèverait et annoncerait qu'il allait saisir la Chambre des députés d'une requête en autorisation de poursuite contre M. Syveton pour crime de droit commun.

On ajoutait que s'il disparaissait avant l'audience, aucune allusion ne serait faite aux tristesses de sa vie privée ; on le condamnerait par défaut, et lorsqu'il rentrerait en France, il ne serait pas inquiété.

Quelques heures après avoir reçu cet avis, mon malheureux ami s'est tué.

Syveton ne paraissait pas à l'audience de lendemain. La Franc-Maçonnerie avait donc atteint son but, elle l'avait même dépassé, puisqu'elle ne souhaitait que sa fuite.

Qui a donné ce singulier « avis amical »? Mᵉ Nolihan devrait bien le dire. Il éclairerait ainsi la justice et mettrait fin du même coup aux soupçons graves qui pèsent sur Mme Syveton, dont il a été le conseil.

Le Dʳ Barnay

Au retour de M. Boucard au Palais, le Dʳ Barnay a pu s'entretenir quelques instants avec le magistrat. Il lui a demandé notamment si, ainsi que l'affirme un journal du soir, il allait conclure au suicide.

— Tenez pour inexacts, lui a dit M. Boucard, tous les propos qui me seraient attribués et ayez l'assurance que, à l'heure actuelle, *ma conviction n'était pas faite*. Elle ne pourra l'être qu'après que M. Ogier m'aura communiqué son rapport sur l'analyse des viscères.

Le beau-frère de M. Syveton a alors remis au magistrat une lettre signée « Jean ». L'auteur qui se donne comme étant l'ami d'Anna Spilmecker, la bonne de M. Ménard, prétend que celle-ci lui a fait la confidence de l'assassinat de M. Syveton.

Le Dʳ Barnay a, de plus, fait remarquer au juge que le testament découvert chez Mᵉ Bourdeil, notaire, testament fait par M. Syveton la veille de son duel avec le capitaine de Gail et par lequel l'ancien député instituait Mme Syveton légataire universelle, indiquait suffisamment l'amour profond qu'il avait pour sa femme et devait écarter les accusations ignobles répandues sur le défunt.

Les poisons de M. Ménard

M. Ménard a un associé bien maladroit et surtout trop bavard.

Cet associé, M. Potel, ne s'est-il pas avisé, hier, de fournir des explications au sujet des poisons découverts chez M. Ménard!

Voici ce qu'il a déclaré :

— Je suis à même de vous renseigner, a dit M. Potel à son interlocuteur, car M. Ménard m'a exposé le résultat de l'opération judiciaire qui eut lieu à son domicile. Il est exact qu'on ait saisi chez lui de la morphine, parce que Mme Ménard en a fait usage au cours de sa maladie, et du cyanure de potassium. Cette dernière découverte a rempli d'aise les adversaires de M. Ménard et, ce matin, leurs journaux ès tirent gravement une présomption de culpabilité contre lui. Il n'est pas permis de se moquer du monde à ce point ou, si l'on est sincère, de pousser plus loin la simplicité. Ainsi, M. Syveton étant mort asphyxié par l'oxyde de carbone, c'est une charge contre M. Ménard que de posséder du cyanure de potassium, poison violent, qui provoque une mort instantanée. Il serait aussi intelligent, si M. Syveton s'était tué d'un coup de couteau, de prétendre que la découverte d'un revolver chez Ménard prouve sa culpabilité. D'ailleurs, mon associé s'est expliqué sur l'origine de la possession de ce poison.

— Et quelle est cette origine?

— Elle remonte à l'époque du voyage de M. Syveton et de sa femme à Saint-Etienne, lorsque M. et Mme Ménard habitaient cette ville. Vous savez que Mme Ménard était tombée malade et que son beau-père et sa mère se rendirent auprès d'elle. M. Syveton, à cette époque, pour des motifs faciles à deviner, désirait se rapprocher de sa belle-fille. Pour cela, il fallait éloigner son mari. Il se livra, dans ce dessein, à diverses manœuvres.....

— Néanmoins, M. Ménard, jeune homme paisible et doux, fut très affligé de l'attitude de M. Syveton à son égard. Il ne fut pas moins choqué, quoiqu'il fût loin de soupçonner la vérité, des manières d'être de M. Syveton envers sa femme. Bref, M. Ménard, désolé d'être entré dans cette famille, se voyant déjà en butte à des manœuvres tendant à désorganiser son ménage, pensa à mourir. C'est à ce moment, à Saint-Etienne, qu'il se procura du cyanure de potassium, avec l'intention de se suicider. Il rédigea également, à cette époque, son testament et une lettre au commissaire de police l'informant de son suicide. Mon associé n'exécuta pas sa résolution. Il était jeune, un peu d'espoir lui revint : il consentit à vivre. Le cyanure de potassium, le testament et la lettre au commissaire restèrent enfermés dans le coffret qu'a saisi M. Boucard. Et rien que le fait que M. Ménard garda à son domicile le contenu de ce coffret indique sa parfaite tranquillité d'âme.

— Mais le juge a également saisi de la morphine chez M. Ménard?

— Oui, comme il eût pu en saisir chez bien des gens. S'il était venu chez moi, il eût même saisi du laudanum. D'ailleurs, sur ce point, l'explication de M. Ménard est également très nette. Cette morphine provenait aussi de Saint-Etienne, où l'on dut en administrer à Mme Ménard.

— Mais le Dʳ Tholmer a dit qu'il achetait lui-même la morphine et l'administrait à ses malades?

— C'est possible, mais avant l'arrivée du Dʳ Tholmer à Saint-Etienne, Mme Ménard fut soignée par un médecin de la localité, qui n'avait peut-être pas la même habitude. Et puis, que prétend-on à ce sujet? Qu'on aurait pu administrer de la morphine à M. Syveton sans qu'il s'en aperçût? C'est encore absurde, la morphine ayant une saveur amère très prononcée.

Or, le Dʳ Tholmer, interviewé de son côté, a fait, du moins en ce qui concerne la morphine, une déclaration tout opposée :

— Vous avez dit que vous faisiez toujours vous-même les piqûres de morphine : comment expliquez-vous alors qu'on ait trouvé chez Mme Ménard un flacon de morphine et que M. Ménard ait déclaré qu'il le tenait d'une ordonnance délivrée par vous?

— Oui, je fais toujours les piqûres moi-même lorsqu'il s'agit de cas urgents; cependant, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'on ait trouvé de la morphine chez Mme Ménard; elle était atteinte d'une affection qui nécessitait l'emploi prolongé et répété de la morphine. Je lui en ai ordonné.

— A quelle époque?

— Au mois de novembre dernier, on lui faisait une piqûre par jour.

— Quelle dose avez-vous fait délivrer?

— Une solution de 10 centigrammes de morphine pour 10 grammes.

— De combien sont ordinairement les doses?

— Un gramme de la solution.

Les réflexions de M. Jaurès

Les explications de M. Potel n'ont fait que convertir davantage M. Jaurès à la version du crime.

Il écrit ce matin dans l'*Humanité* :

Si l'on accepte toute l'affirmation de M. Potel, il apparaît que dès [illegible] d'août dernier M. Ménard était réduit au désespoir par une crise domestique. [illegible] avec sa femme, une altercation [illegible] avec M. Syveton ne suffiraient pas à expliquer la résolution de suicide. Ou cette lettre du [illegible] est une comédie, ou elle est [illegible] que les révélations les plus graves sur les rapports de M. Syveton et de Mme Ménard avaient, dès le mois d'août, affolé M. Ménard [illegible]. Ce n'est pas seulement M. Ménard [illegible], depuis le mois d'août, [illegible] Mme Syveton, [illegible] lui avoir écrit à ce moment [illegible] l'avertissait de sa résolution [illegible] les raisons qui l'y avaient poussé. [illegible] la mélodramatique mise en [illegible] du [illegible] décembre dernier? A entendre maintenant M. Ménard et Mme Syveton, ce sont les propos soudains de Mme Ménard qui ont révélé à M. Ménard les attentats de son mari sur sa femme, et qui ont provoqué chez Mme Syveton une explosion de colère jalouse et de dignité offensée.

Mais depuis des mois ils étaient avertis l'un et l'autre. Il est impossible, qu'après avoir reçu la lettre où son gendre lui annonçait le suicide projeté, Mme Syveton n'ait pas demandé des explications à son mari. Comment se fait-il qu'il n'y ait pas eu alors rupture? Par quel prodige le drame, suspendu depuis le mois d'août, reprend-il soudain sa marche à la veille du jour où M. Syveton va affronter un combat politique et où, s'il disparaît par le meurtre, on pourra alléguer que la peur du scandale l'a conduit au suicide? Comment M. Ménard et Mme Syveton, qui ont dompté ou leurs colères ou leur désespoir ou leur dégoût du mois d'août au 8 décembre, ne peuvent-ils plus attendre un jour, une heure, parce que Mme Ménard a ajouté quelques détails aux révélations déjà si graves qui avaient décidé M. Ménard à se suicider?

. . . .

Si la lettre de M. Ménard est vraiment du mois d'août, si dès le mois d'août les interventions de M. Syveton dans son ménage lui apparaissaient avec un tel caractère qu'il s'était résolu au suicide, la surprise de douleur et d'indignation dont M. Ménard et Mme Syveton furent saisies le 8 décembre est une invention de plus, destinée à couvrir un drame dès longtemps machiné.

Comment se connurent MM. Ménard et Potel

C'est le Dʳ Tholmer qui nous l'apprend :

— Un jour, dit le Dʳ Tholmer, dans le courant du mois d'octobre dernier, M. Ménard, qui était depuis peu à Paris, lut, à la quatrième page d'un journal, cette annonce : « On demande commanditaire pour cabinet d'affaires. » Le cabinet en question était géré par M. Potel. M. Ménard versa 50 000 francs à M. Potel, et il devint son associé.

Le Dʳ Tholmer avait parlé « d'un tiers mis dans la confidence des difficultés qui s'étaient produites dans les ménages Syveton-Ménard, et qui, servant lui-même d'instrument dans des mains plus haut placées, aurait fait acculer Syveton à la fuite ou à la mort. »

— Vous nous avez nommé ce tiers, lui a dit un confrère. Par discrétion, nous avons gardé la confidence.

Nous autorisez-vous à sortir de cette réserve?

— Allez-y carrément (*sic*). Je vous ai dit que c'était M. Potel. Je le répète aujourd'hui.

Pour moi, continua le Dʳ Tholmer, un point d'interrogation se pose et se posera sans cesse — à moins que la vérité ne se fasse jour.

Je ne m'explique pas — hors l'hypothèse d'une intervention et d'une pression étrangères et indirectes — le suicide de Syveton à la veille du procès en Cour d'assises.

Les histoires de Syveton avec sa belle-fille, l'affaire des fonds de la Patrie française pourraient faire admettre la résolution suprême à laquelle s'est arrêté mon ami. Elles ne peuvent pas expliquer la mort, à jour fixe, vingt-quatre heures avant le procès du général André.

Le rôle de M. Potel demande à être défini. Lorsqu'il le sera, l'affaire pourra s'éclairer d'un jour tout nouveau.

Les fonds de la Patrie française

M. Pierre Bouchez vient d'adresser à M. Henri Rochefort la lettre suivante :

Monsieur le directeur,

J'ai eu l'occasion de voir M. Syveton à la fin du mois d'avril dernier, quelques jours avant les élections municipales, où j'étais moi-même candidat. Il s'est trouvé amené, dans la conversation, à me parler des ressources financières de la Patrie française, et, sur mon observation qu'un jour ou l'autre le gouvernement pouvait, sous un prétexte quelconque, faire saisir par le Parquet les sommes qu'il avait à sa disposition, il m'a répondu : « J'ai nos réserves en titres étrangers — ou à l'étranger », je ne me souviens plus exactement.

Mais je conclus qu'on ne saurait, en conséquence, accuser sa mémoire qu'il ait commis un détournement, puisqu'il déclarait lui-même à quelqu'un qu'il connaissait fort peu, comme moi, qu'une partie de l'argent avait été mise, à l'abri pour parer à toute éventualité.

Veuillez agréer, etc. PIERRE BOUCHEZ.

Les conclusions du Dʳ Ogier

M. Ogier a terminé la première partie de ses importantes expériences, et dès aujourd'hui son rapport va être remis à M. Boucard, juge d'instruction.

Nous avons pu obtenir au sujet des analyses de l'expert, les intéressants renseignements qui suivent :

M. Ogier a « traité » pendant cinq jours la moitié des viscères de M. Syveton et a procédé à une série d'expériences pour rechercher la présence possible d'un stupéfiant.

Il n'a été trouvé aucune trace d'alcaloïde jouant le rôle de narcotique.

Nous voulons savoir si, du résultat de l'analyse, il découlait nécessairement que le député du IIᵉ arrondissement n'avait pu absorber de la morphine avant d'être asphyxié.

Voici ce qui nous a été répondu :

— Non. Les expériences de M. Ogier donnent un résultat négatif, mais il ne s'en suit pas pour cela que M. Syveton ne se soit pas fait une piqûre de morphine avant de mourir.

— Alors, comment pourrait-on savoir?

— Il faudrait pour cela examiner le sang.

D'autre part, les experts ont continué leurs travaux au laboratoire de toxicologie. Les expériences sont très avancées et on ne va pas tarder à en connaître les résultats.

(*Patrie*.)

L'attitude des journaux

Journaux qui croient au crime ou au suicide aidé :

L'*Humanité*, l'*Action*, le *Petit Parisien*, l'*Echo de Paris*, l'*Autorité*, le *Soleil*, le *Gaulois*, l'*Univers*, la *Libre Parole*; l'*Intransigeant*, l'*Eclair*, la *Gazette de France*, la *Liberté*, la *Patrie*, la *Presse*, le *Rappel*, la *Vérité*, la *Croix*.

Journaux qui croient au suicide :

Le *Matin*, la *Petite République*, la *Lanterne*, le *Radical*, le *Temps*.

Journaux qui se réservent :

La *République française*, le *Siècle*, le *Journal*, le *Petit Journal*, les *Débats*, le *Figaro*.

Toutefois, il importe de faire remarquer que tous les journaux de cette dernière catégorie, à l'exception du *Siècle*, semblent aujourd'hui incliner vers la version du crime, ou du moins vers le suicide aidé.

Enfin, dernière et intéressante remarque, aucun journal du « bloc » ne donne plus à cette dramatique affaire le titre de « Suicide de Syveton ».

Syveton et Bidegain

Interviewé par un de nos confrères, le F∴ Bietin a expliqué comment Bidegain avait livré les fiches et insinué que la belle-sœur de Bidegain, qui entretenait des relations avec M. Syveton, avait été l'intermédiaire.

D'autre part, Mlle D..., la belle-sœur de Bidegain, interrogée aussi, a déclaré qu'elle avait appris le nom de M. Syveton le jour de sa mort et qu'il était par conséquent faux qu'elle eût entretenu des relations avec lui.

ELECTION LEGISLATIVE

L'élection d'un député à Ajaccio, en remplacement de M. Emmanuel Arène, devenu sénateur, est fixée au 22 janvier.

LES CROIX DU 1ᵉʳ JANVIER

On annonce que les décorations du ministère de la Guerre et du ministère du Commerce paraîtront samedi matin au *Journal officiel*. Celles des autres ministères suivront de près.

Quant aux nominations et promotions dans l'Ordre du Mérite agricole, elles sont promises pour le 1ᵉʳ janvier. M. Mougeot fera cette fois beaucoup d'heureux parce que son dessein est de ne plus procéder qu'une fois l'an à la distribution des rubans verts.

LA QUESTION DU MAROC

M. Boni de Castellane a adressé la lettre suivante à M. Delcassé :

Monsieur le ministre,

Dans la séance du 8 novembre dernier, à propos de la question du Maroc, vous vous êtes prévalu d'un arrangement d'après lequel l'influence de la France devait être, selon vous, « prépondérante » dans ce pays.

J'ai eu l'honneur de vous dire : « C'est faire une confusion de mots : l'action de la France sera la plus importante parce qu'elle sera la plus difficile ; l'action de la France sera la plus apparente parce qu'elle sera la plus coûteuse : l'action de la France sera la plus grave parce que sa responsabilité sera la plus lourde. »

En présence des événements de ces derniers jours, il me paraît indispensable que le pays soit fixé sur la portée d'une politique dont les conséquences apparaissent si clairement et telles que le faisaient prévoir les prévisions les plus pessimistes.

En conséquence, je vous informe que je dépose sur le bureau de la Chambre une interpellation au sujet des événements qui se déroulent au Maroc.

On a vu au compte rendu de la séance que M. Ribot a annoncé son intention de provoquer un débat sur la même question.

LA COMMISSION DE LA MARINE

La Commission extraparlementaire de la marine s'est réunie au ministère, ce matin, à 10 heures, sous la présidence de M. Thomson.

La séance a été consacrée à la fin de l'audition de M. Tissier, chef de cabinet, qui a entretenu la Commission de l'affaire de l'*Espingole*.

A la suite de cette déposition, un échange d'observations a eu lieu entre MM. Doumer, Méric, Vazeille, Le Moigne, Chaumet, Delobeau, Gerville-Réache.

La séance est levée à midi.

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 12 janvier, à 10 heures du matin.

M. BONHOMME RÉVOQUÉ

Par décret du 28 décembre 1904, rendu sur le rapport du ministre de la Marine et après avis conforme d'un Conseil d'enquête, le commissaire de 2ᵉ classe de réserve Bonhomme (Gabriel-Honoré-Arthur), a été révoqué de son grade par application de l'article 24 du décret du 25 juillet 1877.

M. Bonhomme est l'auteur du livre *Trois ans rue Royale*, qui contient, sur l'administration de M. Pelletan, de graves révélations, notamment sur le naufrage du transport de la *Vienne*.

La révocation de M. Bonhomme peut être considérée comme un acte de vengeance personnelle de la part de M. Pelletan qui, si longtemps, combattit pour la liberté de la parole et du livre.

Quant à M. Bonhomme, il est parti pour l'Angleterre depuis quelques jours, il avait refusé de se rendre devant la Commission d'enquête, estimant que sa présence y était inutile, vu l'attitude de M. Pelletan à son égard.

LES FICHES DE DÉLATION

La publication des fiches de délation sera suspendue durant quelques jours pour se conformer à la traditionnelle « trêve des confiseurs ».

Voici la suite du dossier Guillemé, le maire délateur de La Roche-sur-Yon.

Mutel, colonel, 93ᵉ d'infanterie. Son attitude politique et philosophique, jusqu'à l'affaire du lieutenant Portier, a toujours été très correcte. Il a dû subir une influence de certains officiers cléricaux et réactionnaires comme il y en a tant au 93ᵉ, qui ont réussi à l'apitoyer sur la situation de famille du lieutenant Portier. En somme, dans notre ville, on regrette qu'il ait été déplacé et remplacé par M. d'Abzac.

Urvoy de Portzamparc, 137ᵉ d'infanterie. Très réactionnaire.

Herment, commandant. Réactionnaire, clérical.

Guillemé, qui écoute aux portes, envoie au G.∴O.∴ la lettre suivante :

« Le 31 juillet 1903, une conversation avait lieu entre M. d'Abzac, colonel du 93ᵉ, et M. de Visdeloup de Bonnamour, lieutenant-colonel. M. d'Abzac demandait au lieutenant-colonel s'il y avait un cercle catholique à La Roche-sur-Yon. Sur la réponse que ce cercle était fermé par l'autorité administrative, le colonel s'enquit s'il était possible de s'y introduire sans être vu par le public. Cette conversation avait lieu, pendant le déjeuner, à l'hôtel du Pélican, à La Roche-sur-Yon.

Lucas, commandant 93ᵉ d'infanterie. Est un officier détestant le régime actuel, qu'il supporte néanmoins en raison des avantages qu'il trouve dans sa situation d'officier supérieur. Clérical militant qui ne manque absolument d'énergie dans l'affaire du lieutenant Portier.

Charles, commandant, 124ᵉ d'infanterie. Célibataire; se produisant dans tous les milieux, surtout ceux réactionnaires.

Pardin, commandant, 124ᵉ d'infanterie. A quitté le 124ᵉ pour un autre régiment, avec le même grade; ses sentiments étaient peu connus. Se produisait un peu dans les milieux réactionnaires.

Viot, commandant, 93ᵉ d'infanterie. Déteste le régime actuel, qu'il supporte néanmoins en raison des avantages qu'il trouve dans sa situation d'officier supérieur. Clérical pratiquant.

Chauvel, commandant, 93ᵉ d'infanterie. Allié à une famille réactionnaire bretonne; manifeste hautement ses idées religieuses et son dédain pour le gouvernement de la République. Fanatique et dangereux.

Bissey, commandant, 93ᵉ d'infanterie. Clérical et réactionnaire, bien que sortant de rang.

Lormeau, commandant, 93ᵉ d'infanterie. Réactionnaire militant et clérical très pratiquant.

Cavalli, lieutenant-colonel, 93ᵉ d'infanterie. Esprit étroit et faussé par les pratiques religieuses. N'aurait jamais dû arriver au grade de lieutenant-colonel.

De Visdeloup de Bonnamour, lieutenant-colonel, 93ᵉ d'infanterie. Réactionnaire militant et clérical pratiquant, qui figure en tableau d'avancement depuis trois ans, mais à qui il serait dangereux de confier le commandement d'un régiment.

Guidon-Lavallée, commandant, 93ᵉ d'infanterie. Semblait avoir des principes républicains; mais, ayant accepté récemment de représenter un lieutenant titré et des plus réactionnaires dans une affaire de duel avec le rédacteur d'un journal républicain, il s'est montré sous un autre jour et reste à étudier de très près.

Le lieutenant-colonel *Ebener*, 137ᵉ d'infanterie. Très réservé depuis son arrivée à Fontenay; mais cette attitude, un peu trop prudente peut-être, a pu être dictée par celle de son colonel (un bonapartiste qui a été récemment nommé général de brigade à Toul et qui systématiquement, ne voulait aucun rapport avec l'élément civil). M. Ebener passe pour être républicain.

Commandants *Peter* et *Payen de La Granderie*. Tous deux aussi réactionnaires que cléricaux. Leur avancement doit être dû aux Jésuites du haut commandement. L'arrêter. — Un seraient dangereux, avec leur état d'esprit, à la tête d'un régiment.

Commandant *Knoll*. Fréquente quelques républicains, et affecte des idées libérales. Certains les croient sincères, d'autres craignent que ce ne soit un moyen d'arriver.

Commandant *Grosselin*. Vit à l'écart et ne se laisse pas pénétrer. N'a pas accompli ici d'actes pouvant laisser deviner si ses tendances sont pour ou contre la République.

AUTOUR DE LA DÉLATION

Un procès en diffamation

C'est le lundi 16 janvier prochain que viendra, devant le tribunal correctionnel du Havre, le procès intenté par le délateur, M. Denis Guillot, au *Havre-Eclair*, et à M. Guyot de Villeneuve, député de la Seine.

L'avocat de M. Denis Guillot est Mᵉ Jouvin, du barreau de Rouen.

Les délateurs et la Légion d'honneur

Le grand chancelier de la Légion d'honneur, M. le général Florentin, a commencé, comme nous l'avons dit, une enquête à la suite de plaintes contre des dénonciateurs, qui ont été adressées à l'Ordre par et contre *des légionnaires retraités*. Le général Florentin s'est rendu, à cet effet, d'abord à Saint-Quentin, où il a été reçu par le maire ; ce dernier a mis à sa disposition deux salles de l'Hôtel de Ville pour y recevoir les dépositions de témoins, relatives à la plainte formée, à la date du 8 décembre dernier, par le colonel marquis de Rancougne, ancien commandant du 9ᵉ hussards, à Marseille, contre un délateur, le commandant en retraite Bégnicourt, chevalier de la Légion d'honneur.

CONTRE LA DÉLATION

Les présidents des sections de la Ligue des Droits de l'homme ont reçu la circulaire suivante :

Mon cher collègue,

Nous vous envoyons le texte de la déclaration que nous venons de signer.

Si vous vous associez à notre sentiment, veuillez recueillir des signatures et les faire parvenir à l'un de nous.

Nous vous prions également de transmettre ce texte aux membres des autres sections que vous croiriez disposés à se joindre à nous.

BOUGLÉ, professeur à l'Université de Toulouse ; BONNET, CHARMONT, MERLIN, MILHAUD, professeurs à l'Université de Montpellier.

« Les membres soussignés de la Ligue des Droits de l'homme regrettent que le Comité central n'ait pas cru devoir désavouer par une délibération formelle les pratiques de délation incontestablement introduites dans l'armée et qu'il ait paru ainsi préférer des intérêts politiques momentanés à l'intérêt permanent de la République et à la défense des Droits de l'homme. »

LE CANON FRANÇAIS

Les événements qui se déroulent en Mandchourie et autour de Port-Arthur donnent un regain d'actualité à ce facteur capital de la puissance des armées et des flottes modernes : l'armement en artillerie. Grâce à Dieu, nous pouvons, à ce sujet, enregistrer avec un légitime orgueil la supériorité du canon de campagne français sur tous ceux actuellement en service. Et notre joie patriotique s'accroît de la consécration officielle donnée, ces jours derniers, aux merveilleuses expériences de la Hève qui dotent notre artillerie de côte d'un canon de 240 tel qu'aucune autre nation n'en possédera de longtemps.

Avant de parler de cet événement sensationnel, examinons rapidement quelle est la situation respective des différentes artilleries de l'ancien et du nouveau monde.

La *Revue des armées étrangères*, publication officielle rédigée à l'état-major de l'armée, a fait paraître sur le canon de campagne en usage dans les principaux pays d'Europe, une étude approfondie dont la conclusion est à retenir :

« Aucun matériel à tir rapide étranger n'atteint, tant s'en faut, les qualités balistiques éminentes de notre canon de campagne. Les lourds sacrifices financiers consentis par les puissances pour la réfection de leur artillerie ne sauraient se renouveler fréquemment. Les canons actuellement en construction et ceux qui seront adoptés à l'étranger resteront donc, sans aucun doute, pendant longtemps en service. De ce fait, l'avance prise par la France en 1897 se trouve, en quelque sorte, consolidée. »

Cette déclaration, dont l'importance ne saurait être trop soulignée, a une portée considérable en raison de l'organe qui l'a émise.

Actuellement, les puissances dont le réarmement, au point de vue de l'artillerie de campagne, est tout à fait terminé, sont, outre la France, la Norvège, la Suède et le Danemark. Huit autres nations, après expériences faites, procèdent en ce moment à la réfection de leur artillerie; ce sont la Suisse et la Hollande qui ont fixé leur choix sur le matériel Krupp ; le Portugal, qui s'est adressé au Creusot; le Mexique, qui a commandé ses canons partie à ce dernier établissement, partie à Saint-Chamond; l'Angleterre, les Etats-Unis, la Roumanie et la Turquie, dont les ordres se sont dispersés sur différentes maisons de construction plus ou moins connues.

Il y a quelques mois, l'Allemagne et l'Autriche ont confié leur réarmement d'artillerie soit aux usines de l'Etat, soit à des usines particulières. Enfin, la Belgique, la Russie, l'Espagne, l'Italie, la Serbie et la Bulgarie hésitent encore sur le modèle à adopter en vue de la réfection complète de leur artillerie.

Et, pour finir, il est intéressant de noter que la grande majorité des puissances, dans l'impossibilité où elles se trouvent d'atteindre à la perfection du frein hydropneumatique dont la France a gardé le secret, ont dû se contenter du frein récupérateur à ressorts, très inférieur au nôtre, ainsi que l'ont démontré les récentes expériences faites officiellement, pour le compte du gouvernement portugais, au polygone de Vendas-Novas.

Voilà pour le canon de campagne. Passons maintenant aux pièces de côte et de place.

—o—

Le 18 décembre, le ministre de la Guerre, accompagné des généraux Brugère, Pendezec, Amourel, Joffre, de la plupart des membres des Commissions de l'armée, du Sénat et de la Chambre, des rapporteurs du budget de la Guerre et de quelques autres notabilités parlementaires, est arrivé au Havre.

Il a été reçu sur le quai de la gare par le maire, le général Guillin, commandant l'artillerie du 3ᵉ corps, ancien directeur de la fonderie de Bourges, qui a présidé aux travaux de la confection du nouveau 240, ce canon dont le capitaine Tournier est l'inventeur, les colonels Mouton et Feuchère.

Après un déjeuner à l'hôtel Frascati, le ministre et ses invités sont montés à la pointe de la Hève pour visiter d'abord des casemates où sont enfermés projectiles et gargousses.

Le capitaine d'artillerie Lebel — un nom doublement célèbre aujourd'hui — a exposé le but des expériences qui peuvent se résumer en trois points : 1° démontrer les progrès réalisés dans l'organisation du matériel et des appareils de pointage et leur rendement au point de vue de la rapidité du tir ; 2° faire apprécier les ouvrages, qui sont maintenant à l'abri des coups de la plus grosse pièce navale ; 3° montrer le groupement des batteries en vue du tir et les moyens de transmission mis à la disposition des divers échelons du commandement.

Ces explications, une fois données, on a commencé le tir avec des mortiers de 270 millimètres, à la distance de 5 000 mètres sur des buts remorqués. Six coups ont été nécessaires pour régler le tir et obtenir des résultats satisfaisants.

Sans entrer dans de menus détails, voici la série des opérations exécutées devant le ministre :

Le tir était d'abord dirigé pour atteindre les cuirassés en pleine coque. On a balayé ensuite la zone supposée occupée par des bâtiments légers accompagnant les grosses unités. Il a paru évident qu'une escadre n'aurait pas pu résister dix minutes à cette pluie de fer et de feu.

La première série d'expériences terminée, le ministre et ses invités se sont rendus auprès du canon à tir rapide de 240.

La nouvelle pièce se charge et se pointe automatiquement, et trois hommes seulement sont nécessaires pour la manœuvrer.

Dix coups ont d'abord été tirés sur un but fixe. Au second coup le réglage était parfait et les neuf autres coups sont tombés, — pour se servir de l'expression familière — « dans un tonneau ». Un onzième obus a été ensuite envoyé à la plus longue portée, c'est-à-dire à 8 500 mètres, puis quatre derniers coups ont été tirés sur des buts mobiles. L'effet a dépassé de beaucoup tout ce que les plus optimistes pouvaient imaginer.

Finalement, pour bien établir des points de comparaison, on procéda au tir avec les pièces de 19 centimètres. La différence entre ces deux armes fut de 1 à 12, c'est-à-dire que, pendant que l'ancien canon tirait un coup, le nouveau en tirait 12. Avec les obusiers perfectionnés de 270 millimètres, la différence fut de 1 à 4, autrement dit le canon de 240 put tirer 4 coups dans le temps que l'obusier mettait à en tirer un.

Les expériences terminées, le ministre de la Guerre a adressé ses plus vives félicitations au général Guillin et au capitaine Tournier qui va être nommé chef d'escadron, dès qu'il sera dans les conditions requises. Le lieutenant-colonel Mouton passera colonel sous peu, en même temps que le capitaine Lebel recevra la croix de la Légion d'honneur.

Enchanté des merveilleux résultats constatés — résultats qu'il est mieux que bien d'autres à même d'apprécier puisqu'il est dans la réserve capitaine d'artillerie — le ministre a déclaré qu'il demanderait sans retard au Parlement les crédits nécessaires pour doter nos côtes de ces engins de défense irrésistibles. Puis, avant de se retirer, il a tenu à féliciter chaudement les canonniers qui ont été dans ces tirs de la Hève les modestes et précieux auxiliaires des savants officiers du Havre. Et l'on s'est séparé emportant de cette journée un réconfortant souvenir.

La France peut réunir dans un même sentiment d'admiration et de gratitude les noms de ces bons serviteurs du pays : Mouton, Tournier, Lebel et Deport, l'inventeur du canon à tir rapide, dit de 75 millimètres, dont nous parlions en commençant cette étude.

L. R.

PROMOTIONS DANS LA MARINE

Par décret du 28 décembre 1904 sont promus ou nommés dans le cadre de l'état-major général de l'armée navale :

Au grade de vice-amiral : Le contre-amiral Bagard, en remplacement du vice-amiral Bienaimé, retraité;

Au grade de contre-amiral : Les capitaines de vaisseau Sajet, de la Jonquière, Thomas et de Marolles;

Sont promus :

Au grade de capitaine de vaisseau : Les capitaines de frégate Archimbaud, de Kergrohen de Kermedic, Ozanne, Vincent, Gancbet;

Au grade de capitaine de frégate : Les lieutenants de vaisseau de Cacqueray, Durand, Margollé, Receveur, de Cazenave, Mornet, Boyer, Grout;

Au grade de lieutenant de vaisseau : Les enseignes de vaisseau Le Citel, Bencker, Dumas-Simart, Crétin, Weckerlin, Rebel, Durand, Gosselin, Ferret, de Rotalier et Aubert.

LE TRAITÉ FRANCO-SIAMOIS

Le transfert des territoires cédés à la France par le Siam aura lieu le 30 courant. L'évacuation de Chantaboum par la France qui, aux termes du traité, doit s'effectuer dans les dix jours qui suivront le transfert, a déjà commencé; une compagnie d'infanterie a, en effet, quitté la ville.

ROMANS HONNÊTES

La Maison de la Bonne Presse a édité plusieurs séries de romans, qui forment de jolis cadeaux d'étrennes. Mentionnons seulement la jolie collection in-4° sur papier de grand luxe, dont les illustrations sont dues aux meilleurs artistes.

Le Chardon bleu, par LUCIEN DONEL, illustrations de Mucha et Vacha, couverture en couleurs de Laner. Prix : broché, 5 francs; port, 1 fr. 30; relié luxe, 8 ou 10 francs, port, 1 fr. 60.

Dans la Tourmente. *Récit d'une grand'mère*, par ERNEST DAUDET, illustrations de Lécoultre, couverture en couleurs. Prix : broché, 5 francs, port, 1 fr. 30; relié luxe, 8 ou 10 francs, port, 1 fr. 60.

La Rançon de la Gloire, par LÉON BARRACAND; illustrations de Simon, couverture en couleurs. Prix : broché, 5 francs, port, 1 fr. 40; relié luxe, 8 et 10 francs, port, 1 fr. 65.

Suzanne la Doctoresse, par CHARLES DE VITIS, illustrations de Rousseau, couverture en couleurs. Prix : broché, 5 francs, port, 1 fr. 30; relié luxe, 8 ou 10 francs; port, 1 fr. 50.

La Grande Amie, par PIERRE L'ERMITE, illustrations de Damblans, couverture en couleurs. Prix : broché, 5 francs; port, 1 fr. 30; relié luxe, 8 ou 10 francs; port, 1 fr. 60.

L'Emprise, par PIERRE L'ERMITE, illustrations de H. Rousseau, préface de François Coppée. Prix : broché, 5 francs, port, 1 fr. 60; relié luxe, 8 ou 10 francs, port, 2 francs.

Demander le catalogue complet de librairie franco sur demande.

MAISON DE LA BONNE PRESSE
5, rue Bayard, 5, Paris, VIIIᵉ

LE BIENHEUREUX BELLESINI

Etienne Bellesini naquit à Trente le 25 novembre 1774.

Il entra au noviciat des Augustins à Bologne au couvent de Saint-Jacques le Majeur, en 1790.

Lors de la Révolution française, il dut se réfugier à Trente, où il s'appliqua aux œuvres apostoliques.

La paix revenue, le P. Etienne Bellesini retourna à Bologne; il y fut maître des novices.

Enfin, on l'envoya à Genazzano, où il exerça le ministère pastoral. On sait qu'à Genazzano l'on vénère l'image miraculeuse de Notre-Dame du Bon-Conseil.

Le Bienheureux déploya un zèle héroïque durant le choléra de 1839-1840 : le 2 février 1840, gagné par la contagion, il expira saintement.

Nos amis défunts

✝ M. l'abbé Gérardin, curé de Mourmelon-le-Grand, à 82 ans. Il était chanoine de Châlons. — M. l'abbé Joseph Ravenez, S. J., ancien supérieur de la résidence des Pères de la Compagnie de Jésus, à Belfort, à 52 ans. Cet éminent religieux était docteur en médecine. — M. l'abbé Louis Colas, curé de Soisy-sous-Etiolles, le 27 décembre, à 52 ans.

DOUX CŒUR DE MARIE, SOYEZ MON SALUT
(300 jours d'indulgence)

ÉCHOS RELIGIEUX

Pèlerinage italien en France

On annonce, pour le mois de mai, la venue à Lourdes du 15ᵉ pèlerinage national italien, sous la direction de Mgr Radini-Tedeschi. Les pèlerins s'arrêteront aussi à Marseille, Lyon, Ars, Paray-le-Monial.

La brochure de Mgr Delamaire

Nos lecteurs désirent savoir où ils peuvent se procurer la brochure sur les élections, de Mgr l'évêque de Périgueux, dont nous avons cité quelques passages et qui a ému l'opinion.

Nous sommes heureux de leur fournir pour se la procurer tous les renseignements nécessaires.

Les catholiques et les élections de 1906, par Mgr DELAMAIRE, chez M. Cassard, imprimeur à Périgueux : l'unité, 0 fr. 10, franco, 0 fr. 15; la douzaine, 1 fr., franco, 1 fr. 50; 50 exemplaires, 3 fr. 50, franco en gare, 4 fr. 10; 100 exemplaires, 6 fr., franco en gare, 6 fr. 80; 500 exemplaires, 25 fr., franco en gare, 28 fr. 10; le mille, 40 fr., franco en gare, 45 fr. 80.

LA « CROIX ILLUSTRÉE »

SOMMAIRE DU NUMÉRO DU 1ᵉʳ JANVIER

Les camelots parisiens vendent les jouets du Premier de l'An, sur les boulevards, dessin de LECOULTRE. — L'envers du calendrier, par J. GERVAIS. — Les petits boutiquiers des grands boulevards parisiens, par M. HUGUET. — Les étrennes du siège à Paris, le 1ᵉʳ janvier 1871, par RENÉ BARJAU. — Calliste, esquisse du IIIᵉ siècle, par le cardinal NEWMAN, avec 2 illustrations. — L'oie du père Pidoux, souvenir de Jour de l'an, par J. ROMAIN, avec 2 illustrations. — Conseils pratiques : le début des jeunes filles dans le ménage, par Mme MARGUERITE DE SAINT-GENÈS. — Jeux d'esprit, par FÉLIX JEAN. — Les étrennes à travers les siècles, page de A. LEMOT.

NOS APPAREILS DE PROJECTION

On nous écrit de l'Aube :

Je suis heureux d'avoir à vous transmettre les vives félicitations de l'A. L. P. de Romilly-sur-Seine pour le superbe appareil de projections que vous nous avez fourni.

A des qualités d'optique hors pair, l'appareil *Bonne Presse* joint une robustesse de construction qui en fait un appareil de tout repos.

J'ajoute que votre carburateur Oxy-Ethérique est une petite merveille de simplicité et de bon fonctionnement qui donne largement et au delà de ce qu'elle promet.

Notre premier essai a réussi en tous points et provoqué d'enthousiastes applaudissements.

Vous avez fait un pas décisif dans l'art des projections lumineuses si bien fait pour instruire en amusant.

(UN), *vice-président de l'Action libérale populaire, à Romilly-sur-Seine.*

Grand catalogue illustré franco sur demande, 5, rue Bayard, Paris.

Informations du soir

ETRANGER. — Le nouveau Cabinet grec est formé : M. Delyannis est président du Conseil et ministre de l'Intérieur.

— Le Conseil municipal de Saint-Pétersbourg formule une requête tendant à une convocation en assemblée générale de délégués de tous les Conseils municipaux de Russie.

— Le chef de la police de Choucha, ville du Caucase, a été tué de sept coups de feu, dans la rue principale de cette ville.

— M. de Kœrber, souffrant, a donné personnellement sa démission de président du Conseil autrichien à l'empereur.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

La prise du fort

La légation du Japon communique la dépêche suivante :

Tokio, 29 décembre. — L'état-major de l'armée japonaise annonce que mercredi, à 10 heures du matin, la gauche et le centre des troupes ont fait sauter le parapet du fort Erlung-Chan ; puis, occupant d'assaut le fort, elles ont construit des ouvrages de défense malgré le feu de l'armée ennemie; les troupes étaient protégées par l'artillerie de forteresse et les pièces de campagne.

A 4 heures de l'après-midi, les Japonais ont pris d'assaut la première ligne intérieure du fort et les pièces de siège.

Puis elles sont entrées dans la gorge du fort, d'où l'ennemi s'est retiré après une résistance acharnée. Le fort d'Erlung-Chan était entièrement en notre possession à 7 h. 30 du soir.

Port-Arthur (*via* Fusan), 29 décembre. — Les pertes japonaises, à la prise du fort d'Erlung-Chan, s'élèvent à 1 000 hommes.

La garnison russe comprenait 500 hommes, un tiers s'est échappé.

ASSASSINÉ AU MAROC

Tanger, 28 décembre. — On confirme que dans la nuit du 27 au 28, des indigènes ont attaqué une maison située dans un faubourg de Tanger, appartenant à un propriétaire anglais, M. Weller. Ils ont assassiné un Espagnol, fermier de M. Weller, et enlevé quatre bœufs lui appartenant.

Les Européens qui habitent en dehors de la ville des maisons isolées ont été très émus de cet attentat. L'autorité locale recherche les coupables, mais la colonie étrangère a peu d'espoir qu'elle les découvre.

LES RÉCEPTIONS AU VATICAN

Le Pape a reçu hier, successivement, en audience, les ambassadeurs d'Autriche, de Portugal, d'Espagne et le ministre de Russie, qui lui ont présenté leurs souhaits pour la nouvelle année. Pie X recevra aujourd'hui et demain les autres représentants des puissances près le Saint-Siège.

Le Pape, contrairement à certains bruits, continue à jouir d'une excellente santé.

NAVIRE EN OBSERVATION

Le steamer anglais *Hocken* venant de Rio-de-Janeiro avec un chargement de minerai à destination de Bayonne, a été envoyé par ordre ministériel en observation à Pauillac.

DEUX CUIRASSÉS FRANÇAIS AU MAROC

Toulon, 29 décembre. — Les deux cuirassés qu'il serait question d'envoyer au Maroc seraient le *Charlemagne* et l'*Iéna*. Ils seront accompagnés de deux croiseurs.

Une grande activité règne à ce propos dans l'escadre.

DÉMISSION DE M. DE KŒRBER

Vienne, 29 décembre. — M. de Kœrber, président du Conseil, a donné sa démission.

Il paraît que depuis un certain temps, M. de Kœrber avait l'intention de démissionner. Le grand énervement que lui causèrent les incidents d'Inspruck et l'attitude des partis allemands à son égard ont eu pour effet d'ébranler beaucoup sa santé.

LES SÉCULARISÉES

Lesparre, 29 décembre. — De notre correspondant :

Le tribunal correctionnel de Lesparre a condamné par défaut à 16 francs d'amende d'anciennes Sœurs sécularisées, Mlles Laporte et Gayrand, de l'école libre d'Artiguillon, commune de Saint-Germain-d'Esteuil.

La fermeture de l'établissement est en outre ordonnée.

PAROLE ÉPISCOPALE

La politique antireligieuse de M. le président du Conseil : Attitude des catholiques, discours prononcé le dimanche 20 novembre 1904, à l'Hippodrome de Lille, par **Mgr Touchet**, évêque d'Orléans. Une brochure de 64 pages, prix, 0 fr. 05; port, 0 fr. 05.

Sous ce titre, et pour se conformer à la demande d'un grand nombre, la Maison de la Bonne Presse édite *in extenso* le discours du vaillant prélat, dont la *Croix* a donné de larges extraits.

Remises ordinaires par quantités 7/6, 13/12, 70/50, 150/100.